

Compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2019

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Pascale VIRICEL, Sylvie TRIPLET, Joëlle TABOULOT, Nicolas MICHALET, Chrystelle GUIXA, Robert VELON, Jean-Luc FROMONT.

Excusé : aucun

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 12 avril et passe à l'ordre du jour.

1) Approbation de la procédure de modification « G » du PLU

La modification simplifiée du PLU porte sur une zone spécifique restreinte, à savoir les 3 parcelles concernées par le projet éolien. Aucune contribution n'a été apportée sur le registre mis à disposition en mairie. Mme le maire donne lecture des courriers et avis émis par des personnes privées ainsi que les personnes publiques associées. Le Département et la Chambre d'agriculture se sont positionnés défavorablement. Les 3 agriculteurs exploitant les terrains ont chacun rédigé des courriers favorables au projet éolien minimisant d'éventuels impacts négatifs sur leurs fermes. Toutes les contributions à l'enquête publique ainsi que les réponses apportées par la commune seront jointes à la demande de permis des éoliennes soumise à la décision du préfet. Le conseil adopte à l'unanimité le projet de modification simplifiée « G » du PLU permettant l'installation d'éoliennes sur les 3 parcelles concernées.

2) Plus-value pour travaux de nuit au Logis Neuf

Compte tenu de la largeur et de l'état de la bande de roulement, les travaux de réfection de cette-dernière pour la traversée du Logis Neuf nécessiteront la mise en place d'une déviation, et par conséquent une réalisation de nuit afin de ne pas trop gêner les usagers. Cette option n'ayant pas été prévue dans les devis initiaux, une plus-value pour travail de nuit d'un montant de 14 130 € HT sera à charge de la commune. Le conseil donne un accord de principe (13 voix pour et une abstention : Yves ARBEZ) pour la prise en charge de cette plus-value, tout en sollicitant le Département pour cette dépense supplémentaire. Les travaux de réfection de la bande de roulement auront lieu fin mai.

3) Cession gratuite pour M et Mme Cicérale

Le conseil municipal du 19 juin 2015 avait décidé la cession d'une petite parcelle de terrain correspondant à un ancien chemin jouxtant la propriété de M et Mme CICERALE à Chassagne, parcelle entretenue depuis toujours par cette famille. Le conseil autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer l'acte notarié de cession gratuite.

4) Appel aux communes pour la restauration de Notre Dame de Paris suite au sinistre incendie

Le conseil ne souhaite pas donner suite à l'appel lancé pour la réparation de Notre Dame de Paris au vu de la souscription nationale conséquente pour ces travaux, le conseil préférant se concentrer sur la fin de restauration de l'Église du village.

5) Constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant

Hervé COLAS indique que Mme la trésorière recommande à la commune de constituer une provision pour risque concernant la participation de 130 000 € demandée à l'entreprise CNG Immo pour l'accès au supermarché, cette société ayant émis une requête devant le tribunal administratif. Le conseil décide à l'unanimité de constituer une provision de 130 000 € sur le budget 2019 qui modifie le budget tant en fonctionnement qu'en investissement.

6) Adhésion à ALEC01 (Agence Locale d'Energie et du Climat)

Le conseil donne son accord pour adhérer à l'association ALEC01 (qui réalise notamment le Conseil en Energie Partagé) pour un montant de 135,80 € soit 0,10€ par habitant.

7) Plan d'équipement territorial (PET) de la CA3B, décision supra communale

Un budget investissement est alloué à chaque conférence territoriale de la CA3B, pour des projets supra-communaux. Le conseil donne son accord aux dépôts d'un projet de terrain de foot synthétique approuvé par les communes de Curtafond, Confrançon, St Martin, St Didier et St Sulpice. Hervé Colas examine « la caractérisation du projet » afin de présenter le dossier porté par Madame Le Maire de St Didier d'Aussiat. Par ailleurs, la commune de Confrançon propose un projet de rénovation du sol du gymnase, équipement à destination également d'usagers de plusieurs communes environnantes.

8) Transport à la demande de la CA3B

Madame Le Maire présente le dispositif du transport à la demande mis en place à la CA3B et assuré par Kéolis. Ce transport dénommé « Rubis » à compter du 02 septembre marquera 3 points d'arrêt sur la commune : le bourg, l'Effondras et le Logis Neuf.

Les habitants, sur demande préalable, pourront ainsi bénéficier de ce service, notamment pour se rendre sur Bourg, au tarif d'1,30€ l'aller soit 2,60€ l'aller/retour.

Par contre, ce transport ne concerne pas les transports scolaires.

9) Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2020

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, aux procès de la cour d'assises. Ces jurés sont des juges à part entière.

Pour Confrançon, 3 noms ont été tirés au sort dans la liste électorale de la commune. Un courrier leur sera envoyé par Mme le Maire pour les informer qu'ils figurent sur cette liste préparatoire transmise au greffe de la cour d'assises.

10) Bulletin municipal

La commission information s'est réunie le 25 avril pour préparer le bulletin de juin.

Par ailleurs, une réflexion est engagée pour rafraîchir les panneaux signalétiques de la commune afin de les actualiser et de les rendre plus efficaces.

11) Sortie du conseil municipal

Elle aura lieu le vendredi 7 juin avec une visite de l'usine OVADE et une présentation d'Organom à Viriat.

12) Questions et communications diverses

- Des chantiers jeunes organisés par la CA3B, qui fait appel aux jeunes de 16-17 ans, porteront cet été sur un appui aux festivals et spectacles organisés sur le territoire.
- L'Ain'Tense Electric Tour aura lieu les 18 et 19 mai. Il s'agit d'un rallye pour promouvoir l'utilisation des véhicules électriques.
- Le conseil autorise le Rugby club de Montrevel à procéder à une vente de tartes le 18 mai devant le supermarché au Logis Neuf.
- Le 2 mai dernier la foudre a endommagé les alarmes incendie de la salle des fêtes. Un devis de 1 365 € HT de l'entreprise Gallet sera adressé à l'assurance de la commune pour prise en charge.
- L'AG de l'ADMR aura lieu le 18/05 à Béréziat.
- Travaux du Logis Neuf : le conseil ne donne pas suite à la demande de riverains pour le remplacement de deux boîtes aux lettres endommagées.
- Karine Colignon fait part de problèmes d'évacuation des eaux pluviales route de Malet et route de Confrançon proche de la mairie. Martial Loisy examinera ce problème.
- Robert VELON signale des incivilités relatives au brûlage illégal de déchets : un rappel en la matière sera fait dans le bulletin de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.